

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : MDE 02/002/2007 (Public)  
Bulletin n° : 141  
ÉFAI  
24 juillet 2007

### **Israël/Liban. Une enquête doit être ouverte sur les violations commises lors du conflit entre Israël et le Hezbollah**

Amnesty International a salué ce mardi 24 juillet l'information selon laquelle la Commission Winograd, qui enquête sur le comportement des forces israéliennes pendant les 34 journées de guerre entre Israël et le Hezbollah l'année dernière, avait donné l'assurance qu'elle examinerait les actions menées par Israël dans le cadre du droit international. Cette avancée est le résultat d'une requête adressée à la Commission Winograd par un membre de la Knesset, qui a demandé qu'une enquête soit ouverte sur les violations du droit international, notamment les crimes de guerre qui auraient été perpétrés par les forces israéliennes au cours de la guerre.

Face au manque de volonté flagrant des parties israélienne et libanaise à enquêter sur les violations du droit international perpétrées par leurs propres forces, Amnesty International a demandé qu'une enquête internationale exhaustive et impartiale, menées par les Nations unies, soit ouverte sur le comportement des forces israéliennes et des combattants du Hezbollah – afin de rendre justice, d'octroyer des réparations aux victimes et de faire en sorte que les auteurs de ces actes soient amenés à rendre des comptes.

Un an après la fin de la guerre, aucune mesure concrète n'a été prise par les autorités judiciaires israéliennes ou libanaises et aucune poursuite n'a été engagée pour crimes de guerre ou autres violations graves du droit international – attaques contre des civils ou destruction d'infrastructures civiles notamment, qui ont été commises par les deux parties comme l'attestent les trois rapports publiés par Amnesty International l'année dernière.

La communauté internationale n'a pas fait preuve jusqu'ici de la volonté politique nécessaire pour ouvrir une véritable enquête sur le conflit, faisant naître des soupçons de double échelle de valeurs dans l'approche des mécanismes internationaux tels que le Conseil de sécurité des Nations unies – l'organe principal ayant autorité pour décider de l'ouverture d'une enquête indépendante sans l'accord des parties israélienne et libanaise.

Si chacune des parties a été prompte à condamner le comportement des forces adverses, aucune des deux n'a réagi aux violations commises par ses propres forces. Tant que ce cercle vicieux ne sera pas brisé, il y a peu d'espoir que justice soit rendue aux victimes. Si l'engagement déclaré de la Commission Winograd est suivi d'une action concrète et d'une enquête impartiale sur les pratiques des forces israéliennes lors de la guerre menée l'année dernière, ce sera un pas dans la bonne direction.

#### **Complément d'information**

L'information selon laquelle la Commission Winograd aurait donné l'assurance qu'elle allait examiner les actions des forces israéliennes dans le cadre du droit international peut être consultée sur le site Ynet du

24 juillet à la page :

<http://www.ynetnews.com/Ext/Comp/ArticleLayout/CdaArticlePrintPreview/1,2506,L-3429286,00.html> )

Pour consulter les documents précédents d'Amnesty International relatifs au conflit entre Israël et le Hezbollah, voir :

<http://web.amnesty.org/pages/lebanonisrael-documents-eng>

et <http://web.amnesty.org/library/index/framde020012007>